



1^{ère} DEMANDE OU RENOUELEMENT DE LA LICENCE FSGT POUR LES MINEURS SAISON 2023-2024

Madame, Monsieur,

Le [Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021](#) a modifié et complété les articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du sport relatifs au certificat médical. Désormais, pour les pratiquant(e)s mineur(e)s, c'est ce décret qui régit les modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence auprès d'une fédération agréée, ainsi que les modalités d'inscription à une compétition sportive organisée ou autorisée par une fédération agréée, à l'exception des activités à contraintes particulières ([Cf. article L.231-2-3 du code du sport](#)).

Le décret a supprimé l'obligation de présentation du certificat médical pour les mineurs (moins de 18 ans).

Désormais pour l'obtention d'une licence sportive, ou pour son renouvellement, tout(e) sportif(ve) mineur(e) et la (ou les) personne(s) exerçant l'autorité parentale doivent au préalable **renseigner conjointement un questionnaire de santé** ([Cf. Arrêté du 7 mai 2021](#)).

Le questionnaire de santé est remis par le club.

Si vous et votre enfant avez répondu « NON » à toutes les rubriques du questionnaire de santé :

- Vous devez **obligatoirement renseigner et signer l'attestation ci-dessous et la remettre au club**

Si vous et votre enfant avez répondu « OUI » à au moins une rubrique du questionnaire de santé :

- **Vous devez solliciter un certificat médical pour votre enfant auprès d'un médecin.**

Ce certificat médical devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique du ou des sports que votre enfant souhaite pratiquer **de moins de six (6) mois** par rapport à la date d'inscription au club.

- **Vous devez obligatoirement remettre le certificat médical au club** qui le conservera.

Par ailleurs, nous vous informons expressément que **le questionnaire de santé** que vous et votre enfant avez renseigné, **vous est réservé. Vous n'avez pas à le remettre à votre club.**

Nous vous informons aussi que **les réponses apportées au questionnaire de santé relèvent de votre responsabilité exclusive au titre de votre autorité parentale.**



ATTESTATION POUR LES MINEURS

(à renseigner, à signer et à remettre obligatoirement au club)



Nom et Prénom de l'enfant mineur :

N° de la licence FSGT :

Club d'adhésion : MARSEILLE SPORTS LOISIRS CULTURE.....

Nom et Prénom du parent :

*Par la présente, j'atteste sur l'honneur avoir reçu le questionnaire de santé, avoir pris connaissance des préconisations ci-dessus et avoir renseigné avec mon enfant le **questionnaire de santé pour les sportifs mineurs** qui m' a été remis par le club.*

J'atteste sur l'honneur avoir, avec mon enfant, répondu par la négative à toutes les rubriques du questionnaire de santé et reconnais expressément que les réponses apportées par mes soins relèvent de ma responsabilité exclusive.

Fait à, le

Pour dire et valoir ce que de droit,

Signature obligatoire de la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant mineur :